PROGRAMME DE FORMATION
L'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- déterminer l'articulation entre le régime de santé obligatoire et celui de l'assurance complémentaire santé ;
- connaître les caractéristiques de l'assurance complémentaire santé ;
- déterminer les critères pour mettre en place un contrat responsable.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant répondre aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions d'assurance et d'intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire juridique associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **L'assurance complémentaire santé** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Maître de conférences HDR, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT1 capitole).
  Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sylvie GARRIGUES (Ingénieur patrimonial), Pierre LATCHE (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER

Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43, par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

L'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance santé complémentaire
Les contrats responsables
Les conditions de souscription et de tarification
Les garanties et les exclusions
Les prestations
Les modes de règlement